

CONDITIONS SPECIFIQUES



LIVRAISON BETON EN CAMION MIXER + POMPE

Cubage insuffisant

Si le cubage commandé était insuffisant le jour de la livraison, il ne sera pas forcément possible de vous livrer les m^3 manquants.

Dans ce cas de figure, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution et seulement si le planning nous le permet, nous pourrons vous livrer les m^3 manquants.

Toutefois, les charges incomplètes pour les m^3 relivrés vous seront facturées au prix de 30€/m^3 HTVA.

Notre pompiste, contraint de patienter sur place jusqu'à l'arrivée des m^3 manquants, facturera des frais d'attente, selon le tarif ci-dessous. Ces frais seront à votre charge et devront être réglés directement au chauffeur à la fin du déchargement.

Espace nécessaire

En ce qui concerne l'espace nécessaire sur le lieu de déchargement, vous devez prévoir :

- 20 m de longueur au minimum pour que les 2 camions (le mixer et la pompe) puissent se placer.
- Largeur de minimum 5m pour que le camion pompe puisse déployer ses béquilles.
- Autorisation de la commune si la rue est étroite et que nos camions entravent la circulation le temps du déchargement (surtout si école, hôpital à proximité ou passage d'un bus).
 Pour information, en cas d'infraction, les forces de l'ordre sont en droit d'interrompre immédiatement le déchargement et de vous infliger une amende qui sera à votre charge.
- La pompe, une fois placée, n'est pas autorisée à se déplacer, même de quelques mètres (sauf notre accord au préalable).

Si l'accès au lieu de déchargement n'est pas possible le jour de la livraison (voitures garées, défaut d'autorisation,...), nous serons contraints d'annuler la livraison et le montant du bon de commande sera dû dans son intégralité.

Déchargement du béton et frais d'attente

Le déchargement du camion-malaxeur (mixer) et du camion-pompe est inclus dans le prix à raison de 5 minutes par m^3. Au-delà de ce forfait, toute attente (mixer et/ou pompe) sera facturée au tarif de 4,00 € HTVA par minute entamée. Ces frais d'attente sont payables directement au chauffeur dès la fin du déchargement.

Supplément pour l'ajout de tuyaux

Si la flèche de la pompe est insuffisante, des tuyaux supplémentaires pourront être ajoutés, sous réserve de faisabilité technique et de l'accord du pompiste. Cette prestation engendre un supplément par mètre linéaire :

- Jusqu'à 10 mètres de tuyaux : 2,00 € HTVA / mètre
- Au-delà de 10 mètres de tuyaux : 4,00 € HTVA / mètre.

Ce supplément est payable directement au chauffeur dès la fin du déchargement.

Déversement aux tuyaux et aide obligatoire du client

Pour les pompages complexes nécessitant l'ajout de tuyaux, la difficulté technique et le temps de manutention augmentent avec la distance. En conséquence, le client devra assister activement le pompiste pour le montage, le démontage et le rangement des tuyaux.

Cette aide obligatoire du client est indispensable pour limiter le temps de manutention et réduire le risque de frais d'attente (facturés à 4 €/min). Elle ne supprime en aucun cas le supplément fixe dû pour le matériel par mètre de tuyau posé, qui reste intégralement à charge du client.

Nettoyage de la pompe en fin de bétonnage

Le nettoyage de la pompe et de ses tuyaux par le pompiste, en fin de prestation, est obligatoire et indispensable pour le bon fonctionnement et l'entretien du matériel.

Par conséquent :

- Zone de lavage obligatoire : Le client est tenu de mettre à disposition sur le chantier un emplacement approprié, stable et accessible permettant au pompiste d'effectuer ce lavage.
- Résidus et salissures : Cette opération de nettoyage génère inévitablement des résidus d'eau et de laitance de béton. Le client accepte le risque de salissures inhérent à cette procédure sur la zone dédiée.
- Responsabilité : La centrale décline toute responsabilité quant aux traces, dépôts ou salissures causés par le lavage obligatoire de la pompe sur le chantier. La gestion, le confinement et l'évacuation des résidus de lavage restent à la charge exclusive du client.